

# LA PARTICIPATION DES FIDÈLES A L'OFFRANDE DE L'EUCHARISTIE

*d'après la Tradition et le Magistère  
Catholiques*

## a) COUP D'ŒIL SUR LA TRADITION

Dans le christianisme ancien et chez les Pères, 1°) toute la communauté chrétienne et, en elle, les laïcs, est dite célébrer ou offrir le sacrifice du Seigneur<sup>1</sup>. 2°) Malgré un texte aberrant de Tertullien devenu montaniste, par lequel certains ont pensé bien légèrement pouvoir mettre en échec les témoignages concordants de toute la tradition, les fidèles ne sont pas les ministres de la célébration eucharistique. La plus ancienne description que nous ayons de celle-ci, celle de saint Justin, distingue bien le rôle du célébrant hiérarchiquement qualifié et celui des fidèles<sup>2</sup>. Les témoignages ultérieurs sont multiples et manifestes. 3°) La part des fidèles est d'offrir la matière même des saints dons (Cyprien, cité n. 1), de s'unir spirituellement à l'offrande eucharistique qui inclut l'offrande des membres du Christ et ne trouve la plénitude de son sens qu'en étant ainsi le sacrifice de l'Eglise en même temps que celui de son Chef<sup>3</sup>.

Dans le moyen-âge, surtout le haut moyen-âge — avant que le développement de la théologie analytique et de forme « scientifique » n'ait diminué l'intérêt porté à l'expression symbolique des réalités spirituelles —, les textes sont légion, énonçant l'idée que l'eucharistie est le sacrifice du

---

Cet article constitue un chapitre d'un ouvrage à paraître. Les nombreuses notes techniques venant à l'appui des thèmes développés ont dû être réduites ici au minimum. N. D. L. R.

Corps mystique, qu'elle est offerte par l'Eglise entière<sup>4</sup>, que son contenu n'est pas seulement le sacrifice du Christ, mais celui des fidèles. Citer seulement les principaux textes demanderait plus de vingt pages. Cependant, la part qu'ont les fidèles à l'offrande de l'eucharistie n'est nullement celle d'un pouvoir public de célébration. Elle est rattachée alors, non à leur qualité sacerdotale, en tout cas pas à un caractère donné au baptême ou à la confirmation, mais au fait qu'étant dans l'unité de l'Eglise ils sont dans le Corps du Christ et que l'offrande de celui-ci est aussi la leur. Leur rôle eucharistique, si souvent et si positivement affirmé, se situe donc à un plan spirituel, un plan de *vie* dans la sainteté. Ceci s'est exprimé dans une formule qu'on trouve encore en pleine scolastique du XIII<sup>e</sup> siècle : les fidèles font *voto*, par le désir, la prière et l'union fervente (laquelle a ses expressions, même liturgiques : cf. *infra*), ce que les prêtres font *ministerium*, par la fonction et la compétence<sup>5</sup>. Dans la perspective des auteurs de cette époque, il ne s'agit pas d'affirmer seulement — ce qui est le point de vue communément tenu aujourd'hui — que les fidèles s'unissent spirituellement à une action liturgique accomplie par les seuls prêtres hiérarchiques en vertu d'un pouvoir sacerdotal propre et personnel, mais aussi que les fidèles contribuent, par leur foi et leur prière, à la célébration effective et efficace de cette action liturgique : car, en toute vérité, celle-ci n'est pas l'œuvre des prêtres, mais de l'Eglise entière, dans l'unité de laquelle seulement sont valables les pouvoirs de leur ministère.

Il nous paraît incontestable que ces points de vue ont été peu présents dans la scolastique à partir du second tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce qu'écrivait Gabriel Biel dans un traité dont la lecture sera si générale, représente assez bien l'idée qui prévaut : seul le célébrant hiérarchique offre vraiment, au nom de toute l'Eglise ; les fidèles n'offrent que spirituellement et médiatement (par le célébrant). Aussi, quand, au delà de la controverse antiprotestante, qui ne pouvait qu'emprunter ces lignes et les accentuer, le grand mouve-

ment spirituel moderne, surtout celui du XVII<sup>e</sup> siècle et celui de ces cinquante dernières années, reprendra le thème de la participation active des fidèles à l'offrande de l'eucharistie, il le fera résolument en rattachant cette participation à la vie et à la ferveur spirituelle. Cependant, dans le mouvement liturgique des quarante dernières années, on reliera cette ferveur à ses expressions liturgiques traditionnelles, sans d'ailleurs restaurer pleinement — car on ne peut revenir en arrière sur la ligne du temps — la *théologie* ecclésiologique et sacramentelle qui a, dans leur création, animé ces expressions liturgiques.

Le témoignage de la liturgie, celui surtout du texte même de la messe (nous nous en tiendrons ici à la messe romaine) est particulièrement positif et riche. Aussi bien a-t-il été souvent utilisé par la tradition théologique et même, déjà, patristique. Les liturgistes et les théologiens contemporains l'ont si souvent et si bien mis en valeur qu'il est inutile d'insister. Un grand nombre de « secrètes » du sanctoral et même du temporel expriment aussi l'idée de s'offrir soi-même avec le Christ et par le Christ. Vraiment, pour la liturgie, l'offrande du sacrifice eucharistique est la chose de toute l'Eglise, et si seuls les prêtres ordonnés ont le pouvoir d'opérer la célébration sacramentelle, toute la *plebs sancta* s'unit et coopère à cette célébration. Dans les liturgies égyptiennes, une acclamation effective du peuple répond au passage du canon où se trouvent ces mots chargés de sens. Cette part du peuple chrétien s'est souvent exprimée dans des gestes tels que, de nos jours, l'offrande des hosties. Il est possible que les rites employés pour réaliser cette offrande ne soient pas, liturgiquement, indiscutables, car présenter l'offrande liturgique est une fonction du diacre. Pourtant, la vérité *pastorale* des gestes est si éclatante, si riche de sens, qu'on ne peut la sacrifier à un juridisme liturgique. La hiérarchie, d'ailleurs, a donné à ces gestes une approbation au moins tacite.

Au plan de la doctrine, en tout cas, la Hiérarchie a pris position d'une façon qui ne saurait être plus positive ou

plus nette. Déjà Benoît XIV avait parlé de la co-oblation des fidèles à la messe. Depuis lors, nous avons eu les textes magnifiques de Pie XI<sup>6</sup> et de Pie XII. Il n'est que de rattacher notre explication théologique aux affirmations de cet enseignement du magistère, de la liturgie et de la tradition.

#### b) LA DOCTRINE D'APRÈS LE MAGISTÈRE ET LA THÉOLOGIE

De ces affirmations, on ne retiendra ici que celles qui intéressent directement notre problème, à savoir la participation des fidèles à l'offrande et l'exercice qu'elle engage de leurs titres sacerdotaux. Cela nous entraînera pourtant à rappeler brièvement quelques points de théologie concernant la messe. Habitué à s'unir à celle-ci tout simplement et de leur mieux, les fidèles seront sans doute un peu déroutés par le découpage d'une telle théologie. L'expérience montre cependant que ce point est difficile ; trop souvent, on se contente de ne l'aborder qu'au plan de la « spiritualité », en négligeant ses aspects proprement théologiques. Qu'on nous pardonne l'aridité de ces quelques pages en considération d'un effort de précision qui aurait voulu être en même temps un effort de clarté...

1° Le Christ s'est offert une fois pour toutes en sacrifice ; dans cette offrande il a inclus notre offrande à tous. Ici comme partout, et plus encore qu'ailleurs peut-être, le mystère du Christ ne peut se comprendre si on ne voit la référence qu'il a aux hommes et l'espèce d'englobement qu'il fait de nous. Il a, d'un bout à l'autre, valeur de *principe*, de source pour tout un peuple. Le Fils seul monte au Père (*Jean*, 3, 13), mais il n'y monte pas sans attirer avec lui tous les hommes (*id.*, 15 ; 12, 32 ; *comp.* 1, 14, 16). Les Pères l'ont profondément compris et après eux saint Thomas l'a fortement souligné : le Christ, dit-il, est l'*auctor* de tout le culte chrétien.

2° Le sacrifice de la messe est essentiellement et principalement le mémorial, la célébration sacramentelle du sacrifice de la croix ; celle-ci reproduit sacramentellement

et applique le sacrifice du Christ, au cours du temps et de l'espace, jusqu'à ce qu'il revienne. A ce titre, elle a le même contenu et le même célébrant que celui de la croix. Même contenu : le sacrifice du Christ pour nous, donc le sacrifice de notre chef, incluant celui de nous tous<sup>7</sup>. Même célébrant, le Christ, mais en tant qu'il a disposé que cela serait « fait » par la bouche et les mains de ses apôtres. Ainsi le Seigneur reste-t-il le célébrant véritable, unique, mais il s'adjoint des célébrants sacramentels.

En tant que la messe n'est que le « recommencement » sacramentel du sacrifice *de Jésus-Christ* accompli une fois pour toutes, elle est effectuée par les seuls ministres hiérarchiques, ministres sacramentels *de Jésus-Christ*. Eux seuls opèrent sacramentellement la consécration des saints dons (le Saint-Esprit en étant le véritable et invisible artisan), et donc l'immolation sacramentelle de nos autels. Ainsi, en tant qu'il s'agit d'accomplir l'acte sacramentel, donc extérieur, du sacrifice eucharistique (de Broglie), au sens où la messe est un sacrifice où la victime est immolée (Capelle), elle est proprement l'acte du sacerdoce sacramentel transmis par l'imposition des mains apostoliques. L'encyclique *Mediator* dit également : « L'immolation non sanglante par le moyen de laquelle, après les paroles de la consécration, le Christ est rendu présent sur l'autel en état de victime, est accomplie par le seul prêtre en tant qu'il représente la personne des fidèles » (Ed. Roguet, n. 87 ; *Acta* 1947, p. 555).

3° Pourtant, la messe n'est pas que le sacrifice du Christ en tant qu'offert *par le Christ lui-même*. Elle est aussi le sacrifice *de l'Eglise* et ceci de deux façons : a) le sacrifice du Christ est offert *par l'Eglise* ; b) l'Eglise y offre *son propre sacrifice* dans et par celui du Christ. Expliquons ces deux points pour eux-mêmes ; nous verrons ensuite la part que les laïcs ont en chacun d'eux.

a) Tout d'abord, dès là qu'il y a célébration sacramentelle du sacrifice du Christ, il y a acte de l'Eglise. De fait, le concile de Trente nous dit que le Christ s'est donné lui-

même en nouvelle Pâque à immoler *ab Ecclesia per sacerdotes*, par l'Eglise agissant par le moyen de ses prêtres, sous des signes visibles, en mémoire de son passage au Père (C. Trente, sess. 22, c. 1 : Denzinger, 938). C'est bien la même hostie, le même offrant, mais il n'est pas seul à offrir puisqu'il s'offre *sacerdotum ministerio*, par le ministère des prêtres (ibid., c. 2, n° 940). Et c'est pourquoi aussi la messe vérifie un titre original de sacrifice par rapport à la croix ; elle n'en est pas, elle ne peut pas en être la pure et simple « répétition », puisqu'elle est célébrée *dans et par* l'Eglise ; elle est, dit le Concile de Trente, « un vrai et propre sacrifice », et ceci en tant même que sacrifice du Christ. C'est, pensons-nous, cet aspect des choses, à savoir l'offrande *par l'Eglise* du sacrifice *du Christ*, que vise l'encyclique *Mediator* lorsqu'elle écrit, immédiatement après avoir dit comment la réalisation de l'immolation sacramentelle est propre aux prêtres : « Mais, par le fait que le prêtre pose la divine victime sur l'autel, il la présente à Dieu le Père en tant qu'offrande, pour la gloire de la Très Sainte Trinité et le bien de toute l'Eglise. Or cette oblation au sens restreint, les chrétiens y prennent part à leur manière et d'une double façon, non seulement parce qu'ils offrent le sacrifice par les mains du prêtre, mais aussi parce qu'ils l'offrent avec lui, en quelque sorte, et cette participation fait que l'offrande du peuple se rattache au culte liturgique lui-même ».

b) L'Eglise offre son propre sacrifice *dans et par* celui du Christ. Du moins est-ce là le point où aboutit l'action liturgique. Mais, dans l'ordre où elle se déroule, l'eucharistie n'est la célébration terrestre du sacrifice de Jésus-Christ qu'en étant d'abord le sacrifice de l'Eglise. Il n'y a « recommencement » quotidien, actualisation quotidienne du sacrifice du Christ dans une célébration sacramentelle, que par insertion dans un rite où l'Eglise, d'abord, offre le pain et le vin, à la fois comme les prémices de la création, comme les symboles de son sacrifice spirituel à elle et, simultanément, comme les symboles ou les « espèces » sacramentelles du sacrifice du Christ, par lesquels l'Agneau debout et

blessé, immolé et ressuscité, dont parle l'Apocalypse (V, 6) sera, par la mutation des saints dons, rendu présent sur l'autel de l'Eglise. Jésus lui-même n'offre plus son sacrifice sur terre sinon par le moyen, non seulement du sacerdoce, mais de l'offrande de l'Eglise. Il insère le Mémorial de sa mort, dans la célébration duquel le prêtre agit comme ministre sacramentel *du Christ*, « in persona Christi », — dans une célébration cultuelle de l'Eglise, où le prêtre agit comme ministre *de l'Eglise*<sup>8</sup>. Ainsi l'eucharistie est-elle tout ensemble le sacrement du Sacrifice du Christ, qui inclut celui de tout son corps, et le sacrement du sacrifice de l'Eglise<sup>9</sup>.

4° Reprenons ces deux aspects de l'eucharistie comme offerte par l'Eglise pour y préciser la part qu'y ont les fidèles et les titres sacerdotaux qu'ils y exercent.

a) Ce sont bien les prêtres qui, après avoir posé la divine Victime sur l'autel, l'offrent à Dieu le Père, mais, les fidèles l'offrent aussi et, précisait Pie XII, de deux façons :

1) Les fidèles, tout d'abord, offrent par leurs prêtres et dans leurs prêtres. Si ceux-ci célèbrent seuls à l'autel, en effet, « ils y représentent le Christ en tant que chef offrant au nom de tous ses membres : c'est pourquoi toute l'Eglise est dite à bon droit présenter par le Christ l'oblation de la victime » (ed. Roguet, n. 88 sauf un mot ; *Acta*, p. 556).

2) Seuls les prêtres ordonnés ont la puissance d'opérer le Mémorial du Seigneur. Mais ils l'ont seulement pour que ce Mémorial soit célébré dans l'Eglise afin d'y exercer l'œuvre de la Rédemption en développant la référence que le sacrifice du Christ a au nôtre et en reliant activement ce sacrifice nôtre à celui, unique et souverain, du Christ. La double référence du sacrifice du Christ à nous et de notre sacrifice à celui du Christ veut que la consécration (= le « recommencement » sacramentel de l'immolation du Christ), tout en étant opérée par les seuls prêtres, intéresse vraiment toute l'Eglise et mette en cause quelque chose de la part du peuple lui-même.

Quoi exactement ? A coup sûr les vœux et les prières, tacites ou extérieurement exprimés, par lesquels les fidèles s'unissent de sentiment à ce qui se fait à l'autel. Mais ces vœux et prières ont une valeur proprement ecclésiologique et liturgique, dont on ne parle pas assez, intéressé que l'on est par le seul aspect de « spiritualité ». Or, les textes anciens apportent ici une réponse que reprend et corrobore l'enseignement du Magistère et qui peut être d'une grande valeur pour l'exercice du sacerdoce liturgique des fidèles.

Ces textes nous disent tout d'abord que la consécration sacramentelle s'opère dans le sein de l'Eglise et qu'elle est conditionnée par la foi et l'unité de l'Eglise. Cela est exprimé clairement au plan canonique lui-même lorsqu'on pose comme condition minima de validité des actes sacramentels la volonté de « faire ce que fait l'Eglise ». La consécration est au pouvoir du seul sacerdoce hiérarchique. Ce pouvoir n'est pas une puissance magique de changer une substance en une autre ; elle est seulement l'application, divinement ordonnée, de la vertu de Dieu, lequel est fidèle à son alliance et à sa propre institution. Ainsi, application et fidélité n'existent que *dans* l'Eglise et *pour* l'Eglise. Celle-ci est engagée tout entière par sa foi et par sa prière dans la relation que suppose le sacrement entre la fidélité de Dieu et la fidélité de son peuple. Et certes, l'Eglise dépasse dans le temps et dans l'espace l'humble communauté qui s'assemble pour l'eucharistie ; mais elle est aussi représentée par cette communauté, en qui son mystère se réalise. C'est pourquoi la tradition patristique et théologique a vu la consécration eucharistique et toutes les célébrations liturgiques comme opérées par la grâce de Dieu ou le Saint-Esprit *à la prière du peuple chrétien*. C'est pourquoi elle a affirmé que le peuple fait *voto*, par la foi, la dévotion et le désir, ce que les prêtres accomplissent dans le sacrement, *mysterio*.

Cette foi et ce vœu du peuple chrétien n'est d'ailleurs pas une réalité purement intérieure et personnelle ; ils ont leur expression liturgique, tout au long de l'action sacrée où le peuple doit, par ses gestes, ses attitudes et ses prières,

accompagner sans cesse le prêtre ; ils l'ont en particulier, pour nous en tenir à la messe romaine actuelle, dans la réponse que font les fidèles à la demande de prière que leur adresse le prêtre, dans le dialogue qui ouvre l'Action sacrée, « Rendons grâces à Dieu. — C'est juste et nécessaire », dans le beau rite de communion qu'est le baiser de paix, auquel le haut moyen âge attribuait une grande importance, enfin et surtout dans les différents *Amen* par lesquels le peuple exprime son union et son consentement profond à la célébration du mystère. *Amen* signifie : Oui, c'est solide, c'est vrai ! Il apparaît déjà dans la Bible, Ancien et Nouveau Testament, comme l'acclamation par laquelle une assemblée souscrit à ce qu'un seul a prononcé. L'antiquité chrétienne nous montre quelle place l'*Amen* tenait dans la vie liturgique des fidèles qui le prononçaient soit à la fin du canon, de toutes leurs forces, soit dans le rite de la communion, après la réception du pain et du vin (est-il normal, en effet, que ce soit le prêtre qui le dise, comme on le pratique aujourd'hui ?), soit après les paroles de la consécration, comme en témoigne saint Augustin et comme un certain nombre de liturgies, surtout orientales, l'ont encore. L'importance du consentement ainsi exprimé est grande : par lui, comme le dit S. Augustin, les fidèles souscrivent, engagent leur approbation. Dans la perspective de l'ecclésiologie ancienne qui, comme le note le P. Tromp, considère ici l'Eglise comme unité ou communion des fidèles, et qui voit la validité même des sacrements comme conditionnée par cette unité ou cette communion, le consentement actif du peuple chrétien s'exprimant en prières, en vœux, en acclamations, est un élément indispensable de la célébration. Depuis, il a fallu préciser, contre diverses erreurs, que la ratification des fidèles n'est pas nécessaire à la stricte validité du sacrement : à la structure, dirions-nous dans nos catégories. Mais les théologiens ou les papes qui ont le plus fortement affirmé, contre ces erreurs, les conditions de la structure, ont expressément gardé le thème du consentement : ainsi saint R. Bellarmin et l'encyclique *Mediator Dei*, qui le cite.

C'est qu'il s'agit là d'une loi profonde, non peut-être de la structure de l'Eglise, mais de son existence et de sa vie, loi selon laquelle il y a sans cesse, dans l'Eglise, communication hiérarchique et consentement communautaire.

b) Non seulement les fidèles offrent, par leurs prêtres et avec eux, le sacrifice de la divine victime, mais ils offrent aussi le sacrifice de l'Eglise. Et ceci de deux manières principales encore, à savoir en offrant les oblats et en s'offrant eux-mêmes :

1) Les textes les plus anciens qui nous parlent de l'eucharistie insistent beaucoup sur sa valeur comme action de grâces à Dieu qui a créé le monde et qui nous l'a donné, sur l'aspect selon lequel le pain et le vin destinés à être transmués au corps et au sang du Christ sont les prémices de la création. Les textes liturgiques, ceux des secrètes en particulier, demandent aussi souvent à Dieu : que notre sacrifice (de qui ces dons sont le signe) devienne aussi le vôtre, passe dans le sacrement ou le mystère. Quand cette demande a été réalisée par la consécration des saints dons, la liturgie considère que le sacrifice des fidèles est agréé et elle ne voit plus que le sacrement. Alors, en effet, est réalisé, avec notre vœu profond, le programme même de toute l'institution eucharistique, répondant à celui de la Rédemption : sous un unique signe, une unique célébration sacramentelle, il se fait un unique sacrifice du Christ et de son corps, du Chef et de ses membres ; ce qui, sur la croix, pleinement actué quant au chef, était enveloppé quant aux membres, s'actue, jour par jour, assemblée par assemblée, à travers l'espace et le temps, par l'adjonction que les membres font de leur propre sacrifice à celui de leur tête. Les membres développent et actualisent et, en ce sens, ils ajoutent ; le « recommencement » sacramentel n'est pas une pure « répétition ». Mais ce qu'ils développent est entièrement pris de ce qu'ils reçoivent ; la croissance du corps est entièrement prise de la tête.

L'encyclique *Mediator Dei* rappelle que parfois — et, dit-elle, cela arrivait jadis plus souvent —, les fidèles offrent

aux ministres de l'autel le pain et le vin, et que l'aumône qu'ils donnent au prêtre a pour but de faire offrir la divine Victime à leurs intentions. Cette offrande du pain, du vin, parfois également de cierges, de miel, etc., occupe une grande place dans la tradition ancienne qui y voyait, tout à la fois, les prémices de la création et le signe de l'offrande de l'Eglise. Aussi les textes liturgiques qui sont encore les nôtres malgré de légères retouches, disent sans cesse « Nous vous offrons », entendant par là tout le peuple, sans qu'on puisse dire que cet « offerimus » concerne seulement l'offrande des oblats et n'englobe pas bien plutôt également celle du sacrifice, celle de la Victime divine dont l'oblation sacramentelle se fait par et dans nos oblats mêmes. Aussi bien avons-nous vu que, du sacrifice des fidèles à celui du Christ, des oblats à l'immolation mystique du Seigneur, l'action liturgique est continue.

Nous pressentons déjà qu'à la messe tous les titres de sacerdoce sont mis organiquement en œuvre sous la souveraineté de l'unique et vrai prêtre, Jésus-Christ. En effet, l'offrande par laquelle les fidèles signifient le sacrifice spirituel d'eux-mêmes et qui est aussi le signe du sacrifice de Jésus-Christ qu'offrent ici-bas, chacun selon son pouvoir, le sacerdoce baptismal des fidèles et le sacerdoce ministériel des prêtres, a fondamentalement valeur de prémices de la création ; à ce titre, elle met en œuvre le sacerdoce naturel qui, bien sûr, chez les chrétiens, est tout entier repris et sublimé dans la consécration baptismale, par laquelle ils sont ordonnés au culte de la religion de Jésus-Christ. Mais il est important de noter que c'est vraiment une liturgie cosmique qu'ils célèbrent et que, dans le sacrifice eucharistique, l'offrande du monde et du temps est assumée intégralement, efficacement, par le Seul, finalement, qui puisse le faire. Nous y rendons grâce à Dieu pour les biens de la création, *semper bona creas*, « par Lui, avec Lui, en Lui... tout honneur et toute gloire ».

Ce point est capital, non seulement pour une théologie de la liturgie ou de la fonction cosmique du Christ et de

l'Eglise, mais très précisément pour une théologie du laïc. Il est normal qu'une moindre considération de la part du laïc dans la liturgie de l'Eglise ait coïncidé avec une certaine prétériorité de l'aspect de la liturgie comme *sacrificium laudis*, offrande montant de bas en haut ; avec, également, une considération presque exclusive de la messe comme sacrifice *du Christ*, et un certain oubli de sa valeur essentielle d'action de grâces. Logiquement aussi, ne voyant guère dans le sacrement que le mouvement de haut en bas, le don céleste de grâce, on a développé dès lors, après la messe qui était pourtant elle-même essentiellement cela, une action de grâces « *pro beneficio accepto* ». A cet égard comme à bien d'autres, l'encyclique *Mediator*, tout en consacrant les acquisitions les plus récentes de la piété, a marqué un mouvement de retour à une plus large plénitude de la tradition sacrée. La théologie du laïc en profitera d'autant. Si, en effet, les laïcs sont des chrétiens qui servent Dieu sans faire l'économie de l'œuvre du monde, mais dans et par l'exercice de cette œuvre, si ce monde prépare quelque chose de la matière du Royaume de Dieu et doit déjà être consacré et offert, si la « spiritualité » du laïc se doit d'insister particulièrement sur la volonté de Dieu nous rendant le monde comme vocation et comme tâche, il est clair que le sacerdoce chrétien des fidèles, celui que, par le baptême, ils ont dans le Christ, devra très spécialement et expressément assumer le sacerdoce naturel d'hommage de toute créature comme telle à son Créateur. Non qu'on restaure ainsi une religion naturelle quelconque ; au contraire, à la messe, précisément, cet hommage passe tout entier par la Croix et est offert en Celui qui, une fois élevé, attire toutes choses à soi (cf. *Jean*, 12, 32) : à la liturgie dominicaine du Jeudi Saint, on chante, à la fin des laudes : « *Qui expansis in cruce manibus, traxisti omnia ad te sæcula* ».

2) Les fidèles s'offrent eux-mêmes, accomplissant une immolation spirituelle (morale) dont ils sont eux-mêmes les prêtres mais qui intéresse la messe à la fois comme son contenu et comme son fruit. Oui, même comme son contenu,

car l'eucharistie est l'offrande des membres avec et dans leur Chef. Mais surtout comme son fruit. L'encyclique *Mediator Dei* insiste sur cet aspect. Elle montre comment la messe n'a son plein effet et, au sens augustinien du mot, sa pleine réalité (*res*) que dans le cœur des fidèles et si ceux-ci vivent une vie offerte à Dieu dans le Christ. Il faut donner à l'eucharistie toute sa vérité en nous, dans le quotidien de nos vies. Il s'agit donc ici, non de la validité rituelle du sacrifice, qui dépend du pouvoir reçu par l'imposition des mains apostoliques, mais de la réalité spirituelle qu'il appelle et qu'il vise, de « l'âme » du sacrifice, de l'esprit dans lequel on doit y participer. Mettre toute sa vie dans la messe, mettre la messe dans toute sa vie, cela a toujours été, dans le style propre à chaque époque, la vérité la plus pratique prêchée par l'Eglise aux fidèles en matière de participation à l'eucharistie.

Ainsi notre sacerdoce spirituel-réel, par lequel nous nous offrons nous-mêmes en hosties spirituelles, se joint-il à notre sacerdoce baptismal, par lequel nous offrons liturgiquement le sacrifice de Jésus-Christ. Il se fait une sorte d'osmose de l'un à l'autre, de présence de l'un dans l'autre, puisque, membres de l'assemblée liturgique, nous nous y offrons avec le Christ, achevant l'acte de notre sacerdoce spirituel intérieur dans celui de notre sacerdoce baptismal, et qu'ensuite nous donnons, dans notre vie, toute sa réalité à notre messe, achevant ainsi l'acte de notre sacerdoce baptismal dans celui, coextensif à notre existence, de notre sacerdoce spirituel intérieur.

5° La communion scelle le tout. N'écrivant pas un traité de la vie chrétienne mais un article sur la participation des fidèles au sacrifice eucharistique, on ne parlera pas ici de la communion à proportion de son importance incomparable. Il est évident que si les fidèles participent à l'oblation eucharistique comme on l'a dit — en offrant le sacrifice du Christ, en offrant avec lui celui de l'Eglise, en consentant profondément à l'opération sacrée, en offrant les prémices de la création, en s'offrant eux-mêmes enfin,

— l'acte dernier de leur participation sera de s'unir, jusqu'à ne former avec elle qu'un seul corps, à la Victime en laquelle toutes les autres offrandes sont sanctifiées et agréées. Si on offre vraiment le sacrifice, on doit aussi y participer. L'union réelle de nous avec le Seigneur et, en lui, de nous tous les uns avec les autres, est le terme, en même temps que le sceau, de tous les sacrifices que la messe incorpore. Saint Augustin, ici encore, a eu les formules inoubliables ; après avoir défini le sacrifice « toute œuvre faite en vue de s'unir à Dieu en une sainte société », il a noté comment le Corps du Christ se réalise comme offert et sacrifié, notre incorporation au Christ recouvrant exactement notre sacrifice.

Ajouterons-nous, en tout respect pour la Hiérarchie de l'Eglise, qui exerce l'autorité comme elle a la responsabilité en matière d'ordonnance liturgique, que la participation des fidèles serait plus complète dans son expression si ces mêmes fidèles communiaient au Christ sous les deux espèces dans lesquelles, et par la séparation desquelles, son sacrifice est sacramentellement représenté et renouvelé ? Ils ont le loisir de le faire, d'ailleurs, aux liturgies célébrées dans les divers rites orientaux, mais non, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, à celles célébrées dans les divers rites latins. Ces différences dans le temps et dans l'espace n'ont rien qui doivent déconcerter : l'encyclique *Mediator* a bien montré (éd. Roguet, n. 46 s. ; *Acta*, p. 541 s.) qu'il y avait, dans la liturgie et dans la célébration de la messe elle-même, des éléments divins, absolument inchangeables et irréformables, et des éléments humains, susceptibles de changement, parmi lesquels elle a mentionné expressément la communion des fidèles sous une ou sous deux espèces (n. 49 ; p. 542).

6° Il n'est, pour conclure cette rapide esquisse, que de montrer comment les différents titres de sacerdoce s'unissent sous le sacerdoce souverain du Christ, dans la célébration eucharistique. Commençant comme sacrifice de louange de toute la création, celle-ci assume l'acte du sacerdoce

naturel, mais d'un sacerdoce naturel entièrement repris, pour les fidèles, dans leur sacerdoce spirituel intérieur ; tout l'exercice de celui-ci, plus communément dispersé dans le champ de notre vie, est à son tour repris ici dans l'œuvre propre du sacerdoce baptismal : la participation au culte institué par Jésus-Christ dans l'Eglise comme dans l'acte suprême de son hommage au Père. Mais cette œuvre eucharistique elle-même, le sacerdoce baptismal ne la peut exercer — ne pouvant également s'actualiser pleinement — qu'en union avec le sacerdoce ministériel ou hiérarchique et grâce aux opérations sacramentelles dont celui-ci a seul la compétence.

On pourrait reprendre cet enchaînement à partir du haut et montrer comment le prêtre hiérarchique, habilité à « faire » le Mémorial du Seigneur, prend dans la même célébration les vœux, les offrandes spirituelles de toute l'Eglise et particulièrement de la petite assemblée pour laquelle il célèbre, et les intègre au sacrifice du Chef, réalisant en même temps le vœu de la création et sa référence à Dieu. Ainsi le sacerdoce d'en bas et le sacerdoce d'en haut s'unissent et se complètent, tout comme s'unissent et se plénifient l'un l'autre le sacrifice d'en haut et le sacrifice d'en bas, pour former un unique organisme de culte dont, finalement, le Christ est le prêtre souverain.

Y. CONGAR, O. P.

## BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie très sommaire et pratique, limitée à des études rédigées en français :

A. LOTH, *La participation des fidèles au Saint Sacrifice de la messe*, dans *Revue anglo-romaine*, 2 (1896), p. 145-159 ; A. CROEGAERT, *L'Eglise oblatrice première et universelle du Saint Sacrifice*, dans *Cours et Conf. des Semaines liturg.* (1927) : t. VI, Mont-César, 1928, p. 229-237 ; *La participation active des fidèles au culte. Cours et Conf. des Sem. lit.* (1933) : t. XI, Mont-César, 1934 ; B. CAPELLE, *Le chrétien offert avec le Christ*, dans *Quest. liturg. et paroiss.*, 1934, p. 299-314 ; 1935, p. 3-17 ; ID. *Nos sacrifices et le sacrifice du Christ à la messe*, dans *La Messe et sa catéchèse*. Paris, 1947, p. 154 s. ; ID. *Pour une meilleure intelligence de la Messe*. Paris, 1947 ; G. DE BROGLIE, *Du rôle de l'Eglise dans le sacrifice eucharistique*, dans *Nouv. Rev. théol.*, mai 1948, p. 449-460 ; ID. *La messe, oblation collective de la communauté chrétienne*, dans *Gregorianum*, 30 (1949), p. 534-561.

Pour la question du sacerdoce des fidèles et de son rapport au sacerdoce hiérarchique, l'auteur se permet de renvoyer à l'article *Structure du sacerdoce chrétien*, paru dans *La Maison-Dieu*, n° 27 (1951/4), p. 51-85.

## NOTES

(1) Cf. S. JUSTIN, *Dial.* 117 ; S. CYPRIEN : « Quand nous nous réunissons avec les frères et que nous célébrons avec le prêtre de Dieu les sacrifices divins... » (*De oratione dominica*, P. L., 4, 538 ; Hartel, p. 269) ; « tu es riche et fortunée et tu crois célébrer le (sacrifice) du Seigneur... alors que tu y viens sans apporter ton offrande et que tu prends une part de l'offrande qu'a apportée le pauvre » (*De opere et eleemosyna*, 15 ; P. L., 4, 612 sq. ; Hartel, 384) ; S. IRÉNÉE, *Adv. Haer.* IV, XVII, 5 (P. G., 7, 1023) : « L'Eglise offre » ; S. JEAN CHRYSOSTOME, in *I Cor.* hom. 24 (P. G. 61, 200 sq.) ; S. AUGUSTIN chez lequel les offrants sont ceux-là mêmes qui sont offerts (*Civ. Dei*, X, 6 ; P. L. 41, 284), et les fidèles sont dits « sacrifier..., porter l'oblation à l'autel de Dieu » (*Ep.* 111, n. 8 ; P. L. 33, 426) ; cf. encore *Civ. Dei*, X, 20 (41, 298) ; *Contra Faustum*, XX, 18 (42, 382-383) ; S. FULGENCE de *Fide ad Petrum*, XIX, 60 (P. L. 65, 699) ; S. LÉON, qui veut qu'on multiplie éventuellement les messes pour les fidèles « s'ils ne peuvent offrir le sacrifice, lorsqu'on garde la coutume d'une seule messe » (*Ep. ad Dioscorum Alex.* c. 2, P. L. 54, 626. 627).

(2) *Apol.* I, 65. Lorsqu'il s'agit de la prière, Justin écrit : « Nous prions avec ferveur » (n. 4) ; mais lorsqu'il s'agit de l'anaphore et de la consécration, « celui qui préside » intervient et agit seul (n. 6-7), jusqu'à ce que « celui qui préside ayant achevé les prières et l'action de grâces, tout le peuple présent acclame en disant : Amen » (n. 8).

(3) S. CYPRIEN, *Ep.* 63, c. 12 et 13, voit dans l'eau ajoutée au vin dans le calice le signe sacramentel du peuple fidèle uni au Christ dans son sacrifice. — S. IRÉNÉE, *Haer.* IV, XVII, 5 et XVIII (P. G., 7, 1023 s.) mêle l'offrande de toute la vie et l'offrande eucharistique, les deux réalisant la prophétie de Malachie. — S. HILAIRE montre dans l'eucharistie, célébrée par le sacerdoce hiérarchique, le sacrement grâce auquel peuvent se réaliser le sacerdoce et l'offrande des fidèles, en même temps que le sacerdoce et le sacrifice du Christ se réalisent en ceux-ci : cf. J. LÉCUYER, *Le sacerdoce royal des chrétiens selon S. Hilaire de Poitiers*, dans *Année théol.*, 10 (1949), p. 302-325 ; cf. p. 323 s.

Pour S. Augustin, c'est la totalité même de sa synthèse sur les questions de sacerdoce, sacrifice et eucharistie, qui a ce sens.

(4) Pour l'époque postcarolingienne seule, voici quelques références, toutes à la Patrol. Lat. FLORUS DE LYON, *De expositione missæ*, 52 (119, 47. 48) : « *Quod tibi offerunt hoc sacrificium laudis* : il faut considérer dans ces paroles que l'Eglise toute entière offre à Dieu ce sacrifice de louange... les prêtres de l'Eglise l'offrent, et, par eux et en eux, toute l'Eglise offre le sacrifice de louange » ; ODON DE CAMBRAI, *Expos. in Canonem* (160, 1057) : « non seulement les prêtres et les clercs offrent, mais aussi les assistants » ; YVES DE CHARTRES, *Epist.* 287 (162, 287) : « il est immolé par la Sainte Eglise » ; GUERRIC D'IGNY, *Sermo de Purific. B. Mariae*, 16 (185, 87) : « le prêtre n'est pas seul à sacrifier ni seul à consacrer ; toute l'assemblée des fidèles consacre avec lui et sacrifie avec lui ». INNOCENT III, *De sacram. altaris*, lib. 3, c. 6 (217, 845) : « ce ne sont pas seulement les prêtres qui offrent, mais encore tous les fidèles. Car ce qui est accompli de manière spéciale par le ministère des prêtres est fait de façon générale par le vœu des fidèles ».

(5) RÉMI D'AUXERRE (*De div. off.*), (P. L. 101, 1258) : « Ce qui est accompli proprement par le ministère des prêtres est fait de façon générale par la foi et la dévotion de tous » ; S. PIERRE DAMIEN (?), *Expos. canon. missæ* (145, 885) : « le peuple agit par le vœu, les prêtres accomplissent par le sacrement » ; ODON DE CAMBRAI, *Expos. in canon. missæ* (160, 1057) : « Non seulement ce sont les prêtres et les clercs, chargés selon leurs divers grades des richesses divines, qui offrent, mais encore les fidèles qui écoutent ; ils sont là auprès, coopérant par leurs vœux et par leurs prières, ils communient pour ainsi dire par le baiser de paix, confirmant ce qui vient d'être fait » ; ETIENNE D'AUTUN, *De sacram. altaris*, 13 (172, 1288) : « C'est nous qui

offrons en fait, ils offrent par leur foi et leur dévotion ; nous offrons en « faisant le sacrement », ils offrent par leurs vœux, ils immolent le sacrifice de louange » ; INNOCENT III, *De Sacam. altaris*. lib. 5, c. 2 (217, 888) : « *nos servi tui*, c. a. d. les prêtres, et *plebs tua sancta*, c'est-à-dire le peuple chrétien, car ce que le peuple fait par le vœu, les prêtres l'accomplissent par le sacrement » ; S. ALBERT LE GRAND, *De sacrif. missæ*, l. 3, c. 7 : « le peuple offre par le vœu l'hostie que le prêtre offre par son ministère ».

(6) « La surabondante Rédemption du Christ nous a fait remise de nos fautes. Cependant, par une admirable disposition de la Sagesse divine, nous devons compléter dans notre chair ce qui manque aux souffrances du Christ pour son corps qui est l'Eglise. En conséquence, aux louanges et aux réparations dont le Christ s'est acquitté envers Dieu au nom des pécheurs nous pouvons et même nous devons ajouter encore nos louanges et nos expiations. Mais il faut toujours nous souvenir que toute la vertu d'expiation découle uniquement du sacrifice sanglant du Christ, qui se renouvelle d'une manière non sanglante sur nos autels... C'est pour cette raison qu'au très auguste sacrifice Eucharistique les ministres et le reste des fidèles doivent joindre leur immolation, de sorte qu'ils s'offrent eux aussi « comme des hosties vivantes, saintes, agréables à Dieu. »... A la charge du mystérieux sacerdoce du Christ, de la satisfaction et du sacrifice, ne participent pas seulement les ministres choisis par notre Prêtre, le Christ Jésus, pour l'oblation immaculée qui se doit faire en son divin nom depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, mais encore le peuple chrétien tout entier, appelé à bon droit par le Prince des Apôtres « race élue, sacerdoce royal » ; car soit pour eux-mêmes, soit pour le genre humain tout entier, en expiation de nos péchés, les fidèles doivent concourir à cette oblation de la même manière que le prêtre « choisi parmi les hommes... » Encyclique « *Miserentissimus Redemptor* » du 8 mai 1928, d'après la traduction D. C., 1928, pp. 1287-1288.

(7) « ... Par la volonté du Christ notre Seigneur, ce lien admirable, que l'on exaltera jamais assez, qui nous unit entre nous et avec notre divin Chef, est manifesté d'une manière spéciale aux fidèles par le Sacrifice Eucharistique. Là, en effet, les ministres sacrés ne tiennent pas seulement la place de notre Sauveur, mais de tout le Corps mystique et de chacun des fidèles ; là encore, les fidèles eux-mêmes unis au prêtre par des vœux et des prières unanimes, offrent au Père éternel l'Agneau immaculé rendu présent sur l'autel uniquement par la voix du prêtre ; ils le lui offrent par les mains du même prêtre comme une victime très agréable de louange et de propitiation, pour les nécessités de toute l'Eglise. Et de même que le divin Rédempteur mourant sur la croix s'est offert, comme chef de tout le genre humain au Père éternel, ainsi, dans cette offrande pure, non seulement il s'offre comme Chef de l'Eglise au Père Céleste, mais en lui-même il offre aussi

ses membres mystiques, puisqu'il les renferme tous, même les plus faibles et les plus infirmes, dans son Cœur très aimant. » — S. S. PIE XII, Encyclique *Mystici Corporis* du 29 juin 1943, trad. Bonne Presse, p. 45.

(8) « Celui qui célèbre sacerdotalement aujourd'hui, c'est le Christ issu de Juda selon la chair, non pas qu'il offre lui-même quelque chose, mais parce qu'il agit comme Chef de ceux qui offrent. Il appelle en effet l'Eglise son Corps et c'est par elle qu'il célèbre sacerdotalement comme homme tandis que, comme Dieu, il agréé les offrandes faites. L'Eglise, elle, offre les symboles de son corps et de son sang, qui sanctifient toute la pâte à partir des prémices ». THÉODORET DE CYR, *Comm. in Psalmos*, 104 (P. G., 80, 177).

(9) L'idée que l'Eglise, non seulement offre avec le Christ, mais est offerte avec lui, a surtout été exprimée par S. Augustin : « elle est offerte dans cela même qu'elle offre »... *Civ. Dei*, x, 6 (P. L. 41, 284). Là est le nœud de la pensée si synthétique d'Augustin sur le sacrement de l'eucharistie ; on comprend plus facilement cette pensée si on l'aborde par le biais du sacrifice que si on l'aborde par celui du sacrement et de la présence réelle.

---